



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 décembre 2017

Convocation du conseil municipal du 13 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-et-un novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, suite à une défaillance du chauffage dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Fournier, Maire,

Présents : Pascal Fournier, Viviane Chattey, Alain Moreau, Pascale Galley, Laure Plumon, Cédric Courteaux, Christophe Gibier, Claude Conversat, Fabien Jacqueminet, Franck Danglard, Emilie Fournier

Absente excusée : Renée Durand (pouvoir à Viviane Chattey)

Absente : Agnès Lequeux

Secrétaire de séance : Cédric Courteaux

Approbation du conseil municipal du 21 novembre 2017.

Approbation du conseil municipal du 11 décembre 2017.

D.P.U. :

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles AI 223/224/298/310.

1 – Participation aux frais scolaires

La convention liant les écoles du R.P.I. est arrivée à échéance, la nouvelle convention va être établie en 2018. Le conseil municipal doit donc statuer sur les frais de fonctionnement établis par la mairie de Butteaux pour les écoles maternelles de La Chaussée et Butteaux.

L'adjoint aux finances présente les frais de scolarité produits par la mairie de Butteaux :

- Ecole de La Chaussée : 22 229,59 euros
- Ecole de Butteaux : 11 374,39 euros

Soit un total de frais de fonctionnement de 33 803,98 euros

Le conseil municipal accepte de régler les frais de fonctionnement pour les écoles maternelles à la commune de Butteaux.

La commune de Germigny a quant à elle réparti les frais de transport scolaire pour les circuits du midi ainsi que les frais de restauration scolaire.

La répartition est la suivante :

Commune de Percey :

Transport scolaire :	7 587,03 euros
Restauration scolaire :	3 687,78 euros
Soit une participation totale de :	11 274,81 euros

Commune de Butteaux :

Transport scolaire :	11 922,48 euros
Restauration scolaire :	5 795,08 euros
Soit une participation totale de :	17 717,56 euros

La participation des communes de Butteaux et de Percey aux frais de transport scolaire et de restauration scolaire s'élève à 28 992,37 euros

Le conseil municipal décide de maintenir la participation aux frais de fonctionnement de l'école de Germigny pour les communes extérieures, hors RPI, à 350 euros par enfant.

2 – Finances

- Décisions modificatives :

Le changement de logiciel par la société JVS fin avril a engendré des problèmes de reprise de données, les budgets votés en avril ne correspondent pas aux informations transmises à la Préfecture, au Trésor Public et aux données mémorisées dans le logiciel. Les données exactes sont les chiffres énoncés sur la délibération du conseil municipal du 6 avril 2017 et les documents de travail fournis lors de ce conseil.

Le conseil municipal décide de procéder aux modifications suivantes :

Budget Commune

Section de fonctionnement :

Recettes

Chapitre 75 Article 752 :	+ 2 700,00
Chapitre 77 Article 7788 :	+ 1 000,00
Total :	3 700,00 €

Dépenses

Article 6064 :	+ 2 700,00 €
Article 64111 :	+ 1 000,00 €
Total :	3 700,00 €

Dépenses :

Chapitre 014 :	
Article 739223 :	- 3 000,00 €
Chapitre 66 :	
Article 66111 :	- 2 400,00 €
Chapitre 022 :	- 1 900,00 €
Chapitre 66 :	
Article 6611 :	- 400,00 €

Total : - 7 700,00 €

Dépenses :

Chapitre 11 :	
article 61551 :	+ 3 000,00
Chapitre 12 :	
article 64168 :	+ 2 400,00 €
article 64168 :	+ 1 900,00 €
Chapitre 65 :	
article 6553 :	+ 400,00 €

Total : + 7 700,00 €

Budget du lotissement

Les opérations d'ordre du budget lotissement ne sont pas équilibrées, elles doivent être équilibrées de la manière suivante :

Section de fonctionnement :
Dépenses
Chapitre 042 604 400,62 €

Section d'investissement :
Recettes
Chapitre 040 604 400,62 €

Section d'investissement :
Dépenses
Chapitre 040 621 333,62 €

Section de fonctionnement :
Recettes
Chapitre 042 621 333,62 €

- Contrat Enfance Jeunesse :

Monsieur le Maire lit le courrier de la Caisse d'Allocations Familiales, et informe le conseil municipal des droits CEJ pour la période 2017 à 2020.

Le conseil municipal valide les données.

- Demande des Germi'Kids

L'association Germi'Kids souhaite que la commune leur fournisse un sèche-linge.

Cette demande sera étudiée ultérieurement.

3 – Personnel : RIFSEEP

Le conseil municipal décide de suivre l'avis favorable du comité technique et paritaire du centre de gestion émis lors de la commission du 5 décembre 2017 sur le dossier RIFSEEP.

4 – Lotissement communal

A la demande du service du cadastre, le conseil municipal décide de confirmer le nom donné à la rue du lotissement du Coignier soit : « la rue de l'Armançon ».

5 – Point sur les travaux

- Rue de l'Anglée : une réserve a été déposée lors de la réception du chantier au niveau de l'épaisseur de l'enrobé.

- Foyer :

La proposition de rénover les menuiseries ne semble pas être judicieuse, il vaut mieux partir sur du neuf.

Une commission est prévue le mercredi 10 janvier 2018 à 20h30 au foyer afin de déterminer les axes prioritaires.

L'ABF a demandé des photos afin de compléter le dossier accès PMR, mais nous n'avons aucun retour à ce jour.

- Le forain qui participe habituellement à la fête du village demande la confirmation des dates et l'autorisation de s'installer dans le village. Une commission prévue le lundi 22 janvier 2018 à 20h30 au foyer permettra de déterminer l'organisation de ce week-end de juin. A l'heure actuelle, le conseil municipal ne peut pas donner de réponse au forain.

- La taille des arbres sera organisée un samedi et sera programmée début 2018.

6 – Divers

- Un branchement d'illumination d'un particulier sur un poteau d'éclairage public a été signalé.
- Rue de Chaumont, une habitation n'a pas de de branchement téléphonique suite aux travaux de dissimulation des réseaux.
- Problème de discipline dans le transport scolaire du circuit du midi du RPI. Le comportement de certains élèves est irrespectueux. Chaque jour de cette semaine, un élu sera en renfort dans le bus.
- Les vœux sont programmés le dimanche 7 janvier 2018 à 16h00.
- Le prochain conseil est prévu le 30 janvier 2018.

La séance est levée à 21 heures 40

Vu par Nous, Maire de la Commune de Germigny, pour y être affiché le 20 décembre 2017 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le maire
Pascal Fournier

